

Les immigrés face à la retraite: rester ou retourner ?

CLAUDIO BOLZMAN*, ROSITA FIBBI**, avec la collaboration de MARIE VIAL***

INTRODUCTION

Cette présentation porte sur un projet de recherche qui a démarré récemment dans le cadre du PNR 32 "Vieillesse". Le projet a pour objectif *d'analyser la relation entre deux problématiques: celle des migrations internationales et celle du vieillissement.*

Nous nous proposons essentiellement de mettre en évidence *les facteurs qui interviennent dans la décision des immigrés italiens et espagnols approchant de la retraite, résidant à Genève ou à Bâle, soit de demeurer en Suisse soit de retourner dans leur pays d'origine.*

Nous présenterons quelques *données statistiques d'ordre démographique* qui montrent l'intérêt de mettre en relation les thèmes du vieillissement et de la migration. Ces données ont servi d'arrière-plan à l'élaboration du projet.

Un aperçu de la littérature, tant sur les migrations internationales que sur la vieillesse, indique que *ces deux thématiques n'ont que rarement été mises en relation*, aussi bien dans le contexte européen que dans celui, plus spécifique, de la Suisse.

Une première explication de cet état de choses réside, nous semble-t-il, dans le fait que la relation entre immigration et vieillissement a été le plus souvent étudiée du point de vue de l'Etat de résidence. Celui-ci envisage en effet l'immigration d'abord comme un apport en termes économiques et démographiques. Dans le cas suisse, par exemple, les immigrés sont perçus avant tout comme des travailleurs qui contribuent au rajeunissement de la main-d'oeuvre et, par là, au financement des prestations AVS en faveur des Suisses âgés.

En second lieu, la problématique du vieillissement de la population a été abordée généralement comme une question qui concerne uniquement la population âgée autochtone. La figure de l'immigré âgé vivant le temps de sa vieillesse dans le pays où il a travaillé est en effet difficilement pensable dans un contexte où la migration est conçue avant tout comme un instrument de politique conjoncturelle, ce qui est le cas en Suisse. A titre anecdotique, citons un exemple observé récemment dans la commune de Dietikon (ZH). L'ancien conseiller communal Bruno Meyer s'opposa, il y a quelques mois, à l'octroi du droit de vote aux étrangers, sous le prétexte que, dans cette hypothèse, un tiers des électeurs voteraient contre le financement public d'un home pour personnes

* Institut d'Etudes Sociales, CERES, 28, rue Prévost-Martin, CH-1211 Genève 4.

** Institut d'Anthropologie et de Sociologie, Université de Lausanne, BFHS 2, CH-1015 Lausanne.

*** Département de Sociologie, Université de Genève, Uni-Mail, CH-1211 Genève 4.

âgées. Ce tiers "venu d'ailleurs" ne pouvait évidemment que s'en retourner ailleurs dès l'âge de la retraite (AGORA, 27.1.93). Les données attestent que ce fut massivement le cas dans les années '50 et '60. Vingt ans plus tard l'image persiste, même si la réalité a changé.

Cette question n'est d'ailleurs pas ignorée, en Europe, uniquement par l'opinion publique; les scientifiques aussi la passent sous silence. Ainsi, dans un ouvrage de référence "Aspects de la présence immigrée en France" (LEBON, 1993), il n'est pas fait mention des immigrés âgés. En fait, comme l'écrit WITHOL DE WENDEN, les personnes âgées immigrées sont "ignorées dans l'imaginaire social" (Le Monde, 23.10.91).

La Suisse n'a, jusqu'à aujourd'hui, guère investi dans les coûts de formation des migrants nouvellement arrivés – à l'âge adulte pour la plupart –, ni dans les importants coûts sociaux relatifs à la prise en charge de leur vieillesse; elle n'a élaboré ni politique de retour ni politique d'insertion destinées aux immigrés âgés, la majorité d'entre eux retournant de leur propre chef dans leur pays d'origine.

Or certains indicateurs attestent aujourd'hui d'une tendance nouvelle: les immigrés âgés, pour ce qui est de certaines nationalités au moins, demeurent davantage en Suisse que par le passé. Si la représentation de l'immigré comme un travailleur jeune reste valable pour les nouvelles vagues migratoires (principalement portugaises et yougoslaves), cette vision ne correspond en aucune façon à la réalité de la "vieille migration", composée majoritairement d'Italiens et d'Espagnols venus en Suisse dans les années 1950 et 1960.

Enfin, et c'est une raison supplémentaire d'aborder ce sujet, la *stabilisation d'une majorité de la population étrangère en Suisse est un fait*: en 1990, 75% des étrangers disposaient d'un permis d'établissement. Cette donnée permet de supposer que les retours au pays d'origine pourraient être moins nombreux et moins automatiques que ne le laissent penser les conceptions courantes. Dans ce cas, la problématique du vieillissement, à la mode aujourd'hui, concernerait également une frange croissante de la population immigrée en Suisse.

Nous considérons que *le vieillissement de la population étrangère est un phénomène qui doit être mis en rapport avec les législations sur la Sécurité Sociale des deux pays de référence; de même qu'il doit être relié à d'autres facteurs (économiques, sanitaires, culturels)* susceptibles d'inciter soit à demeurer dans le pays d'accueil soit à regagner son pays d'origine. Enfin, il nous paraît essentiel de *tenir compte des logiques d'action propres aux immigrés eux-mêmes*.

Nous comparerons en premier lieu *l'évolution de la structure des âges dans les populations étrangère et suisse à partir du début du siècle*, nous intéressant en particulier aux classes d'âge des "pré-retraités" (55–64 ans) et des retraités (65 ans et plus). Nous analyserons plus spécifiquement la situation des *populations italienne et espagnole* dans la Confédération.

Nous évoquerons ensuite la *question du droit de la Sécurité Sociale*, envisagée comme une forme de régulation du nombre d'étrangers résidents, en ce sens qu'il constitue pour les immigrés une incitation soit à demeurer sur place soit à rentrer au pays. Les

législations en matière d'AVS et de prévoyance professionnelle (deuxième pilier) retiendront particulièrement notre attention. Enfin nous nous interrogerons sur les *autres facteurs susceptibles d'influencer les stratégies des immigrés et leur décision subéquente quant au lieu de leur résidence future.*

LE VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS SUISSE ET IMMIGREE

Si on observe *l'évolution de la population suisse par classe d'âge* depuis le début du siècle, on constate notamment les faits suivants:

- la composante “jeunes de moins de 20 ans” demeure relativement stable en fréquences absolues;
- la composante “adultes (20–54 ans)” voit par contre ses effectifs augmenter de manière régulière;
- la composante “personnes proches de la retraite ou retraitées” s'accroît parallèlement à la classe des adultes (cf. graphique 1).

Pour ce qui est des étrangers, nous considérons exclusivement la situation postérieure à la deuxième guerre mondiale, régie par la loi de 1931 sur le statut des étrangers, toujours en vigueur aujourd'hui.

L'évolution de la pyramide des âges dans la *population étrangère* présente certaines spécificités:

- la croissance importante des effectifs de la composante “jeunes de moins de 20 ans” suit, avec une dizaine d'années de retard, celle des actifs (20–54 ans), qui “décolle” lorsque les autorités inaugurent une politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère;
- la composante “adultes” présente de fortes variations au gré de la conjoncture économique et politique;
- enfin la composante “personnes proches de la retraite ou retraitées” n'acquiert une certaine importance que lorsque l'importation de main-d'oeuvre diminue. C'est le cas entre 1970 et 1980 (cf. graphique 2).

Examinons à présent plus spécifiquement *l'évolution des effectifs des classes d'âge “55–64 ans” et “65 ans et plus”, à partir du début du siècle, dans les populations suisse et étrangère respectivement.* On observe tout d'abord que, *parmi les Suisses*, les effectifs des “55–64 ans” et ceux des “65+” évoluent de manière parallèle jusqu'aux années '60. Après cette date, le nombre des retraités continue d'augmenter à un rythme constant, alors que l'effectif des “55–64 ans” se stabilise (cf. graphique 4).

Dans la population étrangère par contre, les effectifs des “55–64 ans” demeurent en général nettement supérieurs à ceux des “65+”. Cet écart s'explique vraisemblablement par une tendance des étrangers plus âgés à quitter la Suisse dès l'heure de la retraite. Seule période d'exception, où l'écart s'inverse, les “65+” dominant en effectifs les “55–64 ans”: les années de guerre, caractérisées par un retour massif des immigrés au pays d'origine et l'arrêt des entrées de nouveaux immigrants. On remarque enfin, à partir

de 1960, une augmentation régulière de la classe "65+" tandis que la classe des "55-64 ans" s'accroît de façon spectaculaire (cf. graphique 3).

Les *données proportionnelles*, rapportant l'effectif de chacune des classes d'âge à l'effectif de l'ensemble de la population correspondante (population suisse ou ensemble de la population étrangère), soulignent les tendances esquissées ci-dessus. Ainsi, on observe que la proportion de personnes âgées (65+) parmi l'ensemble des résidents étrangers demeure faible (moins de 5%) dans les périodes où les entrées sont nombreuses (jusqu'en 1930 et dès 1960), ces dernières concernant principalement des sujets jeunes. On constate aussi un *accroissement très important de la proportion des "55-64 ans" au cours des deux dernières décennies* (cf. graphiques 5, 6, 7, 8).

Si l'on considère plus particulièrement *l'évolution du nombre d'Italiens et d'Espagnols*, groupes nationaux les plus anciens parmi les immigrés d'Europe du Sud en Suisse, on constate qu'au cours des vingt dernières années *leur apport global (en proportion) à l'effectif étranger résidant dans la Confédération est allé en diminuant alors que leur contribution aux classes d'âge les plus élevées de la population étrangère a proportionnellement augmenté*. Ainsi, en 1970, ils représentaient 65% des étrangers, toutes classes d'âge confondues, mais seulement 52,5% des étrangers âgés de plus de 50 ans et 36% des étrangers de plus de 65 ans; en 1989, ils ne représentent plus que 47% des étrangers, toutes classes d'âge confondues, mais représentent 55,2% des étrangers de plus de 50 ans et 44% des étrangers de plus de 65 ans (cf. graphiques 9 et 10).

Les graphiques 11 et 12 indiquent qu'une *évolution similaire prend place si l'on considère les fréquences absolues* : l'effectif de la population italienne diminue alors qu'augmente sensiblement l'effectif des "50-64 ans" ainsi que, dans une mesure moindre, celui des "plus de 65 ans". Cette évolution est analogue chez les Espagnols.

Enfin, nous avons calculé, parmi les populations espagnole, italienne, et pour l'ensemble de la population étrangère, le *rapport des effectifs des différentes classes d'âge en 1989 et 1970*. Ce rapport est inférieur à 1 pour les classes d'âge de moins de 50 ans (exceptée celle des Espagnols de moins de 20 ans) et supérieur à 1 pour les classes plus âgées. Notre projet porte précisément sur les classes d'âge 55-64 dont le taux d'augmentation est le plus important ces dernières années.

Pour l'ensemble des étrangers, les taux sont les suivants:

Total	0-19	20-49	50-64	65+
0,9	0,8	0,8	2,3	1,4

Les chiffres relatifs aux *Italiens* sont très proches de ceux qui caractérisent l'ensemble de la population étrangère; ceci est probablement dû en partie à leur poids relatif important dans celle-ci.

Chez les *Espagnols* par contre, les taux calculés dans les classes "50-64" et "65+" représentent plus du double de ces mêmes taux calculés parmi l'ensemble des étrangers. Cette différence s'explique peut-être par la stabilisation plus tardive de la population espagnole en Suisse et par une diminution des entrées de jeunes adultes.

Pour conclure cette analyse démographique, constatons que *le nombre d'étrangers âgés de 65 ans augmente, leur progression demeurant relativement stable ces dernières années*. Quant à la part qu'ils représentent dans l'ensemble de la population immigrée, elle a légèrement diminué entre 1980 et 1990, passant de 4,6 % à 4,4 % (graphique 8). *Chez les Italiens et les Espagnols cependant, cette classe d'âge ne cesse de croître*, tant en fréquences absolues qu'en proportions des populations nationales respectives (graphiques 11 et 12). Sans doute est-on en présence d'un phénomène de vieillissement progressif de ces deux populations. On assiste également à une *diminution relative du nombre de départs de la Suisse*, notamment en ce qui concerne les ressortissants italiens entre 1981 et 1991; ces derniers étaient 24.381 à quitter la Suisse en 1981; ils ne sont plus que 11.465 à partir en 1991. Nous ne disposons malheureusement pas des chiffres relevant le nombre des départs par classe d'âge; on sait néanmoins qu'il s'agit principalement d'actifs. Ainsi, en 1991, les départs italiens concernent 7.205 actifs et 4.260 non-actifs.

RETOUR ET LEGISLATION SOCIALE

Comment expliquer ces données démographiques? Nous faisons l'hypothèse qu'*outre certains facteurs démographiques, telle l'entrée permanente en Suisse de jeunes immigrés adultes, d'autres facteurs jouent un rôle déterminant; parmi ceux-ci, les législations en matière d'assurances-vieillesse et de prévoyance professionnelle*, qui influencent sans nul doute fortement la décision des immigrés, à l'approche de la retraite, de rester ou de partir.

Dans le cas suisse, le droit a, jusqu'à présent, favorisé le retour des immigrés. Les assurances-vieillesse, AVS et 2^{ème} pilier notamment, ont incité les plus âgés à rentrer chez eux. Ce facteur a donc contribué à exporter le vieillissement bien réel des populations immigrées vers leurs pays d'origine respectifs.

Ce phénomène est attesté par les *statistiques relatives aux rentes de vieillesse (principales et complémentaires) de l'AVS*. *Tant la proportion de bénéficiaires étrangers que la part des rentes versée aux étrangers augmentent avec le temps*. Ainsi, d'après les statistiques de l'OFAS, en mars 1980, sur 867.303 bénéficiaires¹, 77.830 (soit 9%) étaient des étrangers; en mars 1990, sur 1.011.166 bénéficiaires, 151.219 (soit 15%) sont des étrangers. L'évolution va dans le même sens en ce qui concerne les *sommes versées*: en mars 1980, 5,4% des sommes versées vont aux étrangers; ce pourcentage monte à 7,3% en mars 1990.

Enfin le nombre de *bénéficiaires étrangers qui demeurent en Suisse après l'âge de la retraite* n'augmente que légèrement (passant de 35.053 en 1980 à 45.219 en 1990) de même que la proportion qu'ils représentent parmi l'ensemble des rentiers (suisse et étrangers): celle-ci passe de 4% (1980) à 4,5% (1990). L'accroissement du nombre de

1. Il s'agit des bénéficiaires de rentes AVS ordinaires, principales et complémentaires.

bénéficiaires étrangers évoqué plus haut concerne donc surtout les *bénéficiaires étrangers établis à l'étranger*: leur proportion passe de 4,9 % de l'ensemble des rentiers AVS (suisses et étrangers) en 1980 à 10,5 % de ce même ensemble en 1990.

En principe, l'attribution des différents types de *rentes de l'Assurance Vieillesse et Survivants* aux étrangers n'est assurée que si ceux-ci ont versé leurs cotisations pendant dix années entières au moins et sont domiciliés en Suisse. Toutefois, la Suisse a signé des conventions bilatérales avec près de vingt-cinq Etats, l'Espagne et l'Italie notamment, garantissant aux ressortissants de ces Etats un traitement semblable à celui des citoyens suisses en matière d'AVS. Ces étrangers bénéficient ainsi d'une *rente ordinaire* à condition d'avoir payé leur cotisation pendant une année entière au moins, quelque soit le lieu de leur domicile. Pour bénéficier de la *rente extraordinaire* (rente non contributive), ils doivent avoir leur domicile civil en Suisse et y avoir résidé de façon ininterrompue pendant les 10 dernières années précédant la demande (LAVS art. 18 al. 2).

Enfin les étrangers qui décident de passer le temps de leur retraite en Suisse bénéficient d'une *rente dite "du 2^{ème} pilier"*. Celle-ci est basée sur un principe de capitalisation, à la différence de l'AVS, basée sur un principe de répartition. Son montant est directement proportionnel au montant des cotisations. *Les étrangers qui quittent définitivement la Suisse peuvent récupérer l'ensemble de leurs cotisations au 2^{ème} pilier*. Pour ceux (celles) qui ont réussi à épargner une somme importante, le retour peut s'avérer intéressant, économiquement parlant. En particulier, pour les personnes qui prennent une retraite anticipée, le fait de disposer d'un capital non-négligeable peut leur permettre, par exemple, d'entreprendre une activité indépendante dans le pays d'origine, en attendant l'âge de l'octroi de la rente AVS. Si on ajoute à cela la possibilité d'obtenir une pension de retraite de la part du pays d'origine – et le fait que le coût de la vie y est en général moins élevé –, il est clair que, d'un point de vue économique, les étrangers ont intérêt à rejoindre leur pays d'origine à l'âge de la retraite.

Leur attachement à la législation actuelle en matière d'AVS et de 2^{ème} pilier a d'ailleurs été mis en évidence l'an dernier, lors des négociations sur l'Espace Economique Européen entre la Suisse et la Communauté Economique Européenne. En effet, les accords sur l'EEE prévoyaient initialement la suppression du droit de percevoir la prestation du libre-passage du 2^{ème} pilier en espèces par les personnes quittant définitivement la Suisse. Cette décision provoqua d'importantes manifestations de protestation, en plein mois de juillet, de la part des immigrés et de leurs associations représentatives. Elle créa également un mouvement de panique, certains d'entre eux, notamment des qualifiés, décidant de retourner aussitôt dans leur pays afin de récupérer, sous forme de capital, l'intégralité de leurs cotisations au 2^{ème} pilier.

Cette vague de retours surprit les autorités fédérales, qui avaient omis de consulter les principaux intéressés, faute d'une instance représentative reconnue comme interlocuteur valable par Berne. Les autorités furent amenées à revoir leur position sur ce point. Elles obtinrent facilement de leurs partenaires de la CEE un délai de 5 ans pour l'application de cette décision. Cet accord ne donna pas entièrement satisfaction aux intéressés mais évita du moins un départ massif et immédiat d'une main-d'oeuvre

nécessaire à l'économie suisse. Avec le "non" à l'EEE de décembre 1992, ce problème ne se pose plus dans l'immédiat.

Quoiqu'il en soit, nous pensons que la suppression de la possibilité de percevoir la prestation de libre-passage en espèces aurait comme conséquence le maintien en Suisse d'un nombre plus élevé d'immigrés âgés ou un départ plus tardif de ceux-ci.

FACTEURS CONTRIBUANT AU MAINTIEN DES ETRANGERS AGES EN SUISSE

On peut supposer, par ailleurs, que *certaines facteurs incitent les immigrés âgés à demeurer en Suisse*. Ainsi, l'accès aux prestations complémentaires (ex. OAPA à Genève) de l'AVS, la qualité des soins de santé et leur accessibilité, le fait surtout qu'une partie de la famille, les descendants notamment, restent en Suisse, la crainte enfin de perdre le permis de résidence – et par là tous les droits acquis – si l'on quitte la Suisse pour plus de deux ans.

Toutes ces questions sont à analyser dans le cadre de notre projet: une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif d'Espagnols et d'Italiens âgés de 55 à 64 ans, à Genève et à Bâle, et une enquête qualitative auprès d'un nombre plus restreint d'immigrés nous permettront d'y répondre.

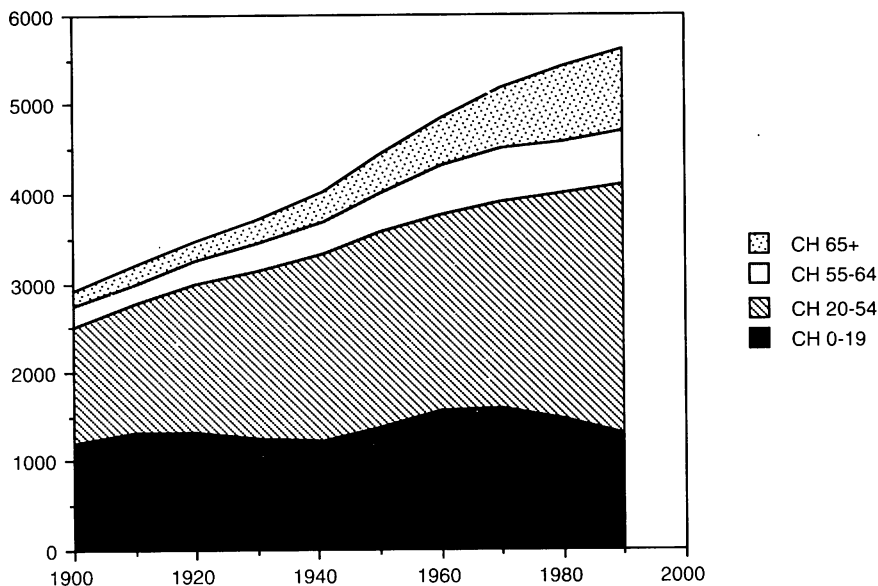
Les résultats de cette recherche nous permettront d'établir une estimation du pourcentage de personnes âgées immigrées qui séjourneront en Suisse après la retraite. Ils nous fourniront également des informations sur les ressources dont celles-ci disposent, notamment les capacités de la famille et de la communauté immigrée à fournir une aide adéquate aux personnes vieillissantes. Ces résultats nous renseigneront en outre sur les besoins potentiels de cette population, besoins qui devraient être comblés par les institutions de la Sécurité Sociale. Enfin notre recherche pourrait servir d'outil de planification en matière de services sociaux et médicaux.

BIBLIOGRAPHIE

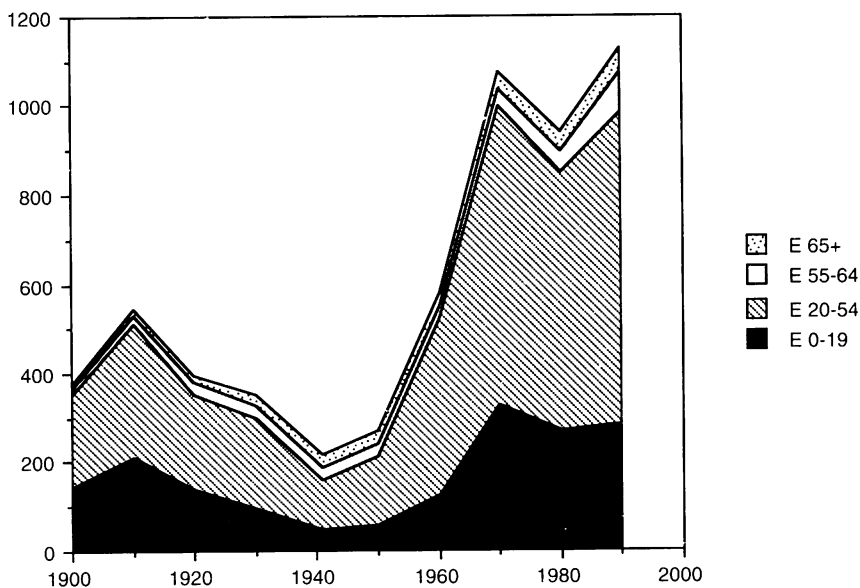
- BLANC O., GILLIAND P. (eds), *Suisse 2000. Enjeux démographiques*, Lausanne, Réalités sociales, 1991.
- BOLZMAN C., FIBBI R., *La population âgée immigrée face à la retraite: modes de vie, ressources et projets d'avenir*, Projet de recherche, PNR 32 "Vieillesse", Lausanne et Genève, 1992.
- LEBON A., *Aspects de l'immigration et de la présence étrangère en France 1991-1992*, Paris, Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, 1992.
- Office fédérale de la Statistique, *Recensements fédéraux*, Berne, diverses années.
- WITHOL DE WENDEN C., "Les immigrés vieillissent, eux aussi.", *Le Monde*, 23.10.91.

Annexes

Graphique 1: Suisses par classes d'âge, en milliers, 1900-1990

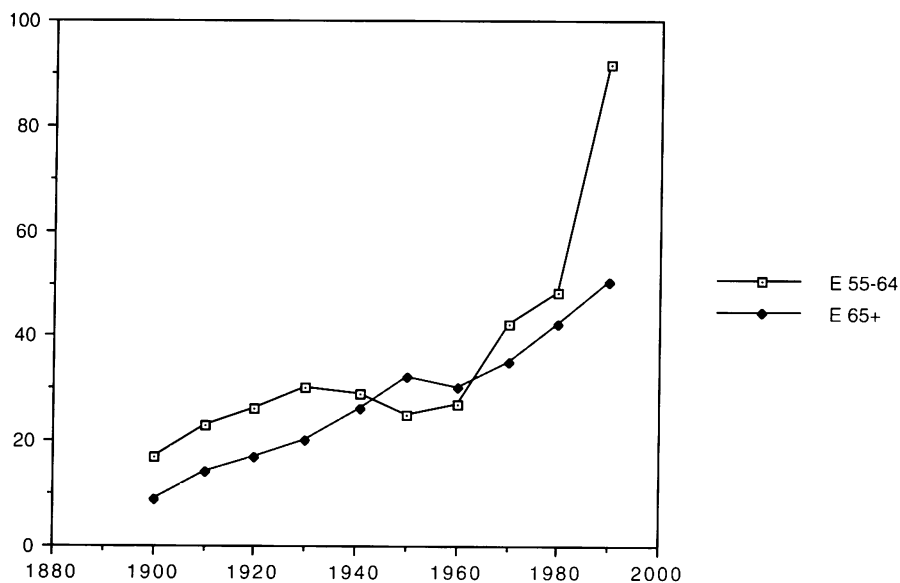


Graphique 2: Etrangers par classes d'âge, en milliers, 1900-1990

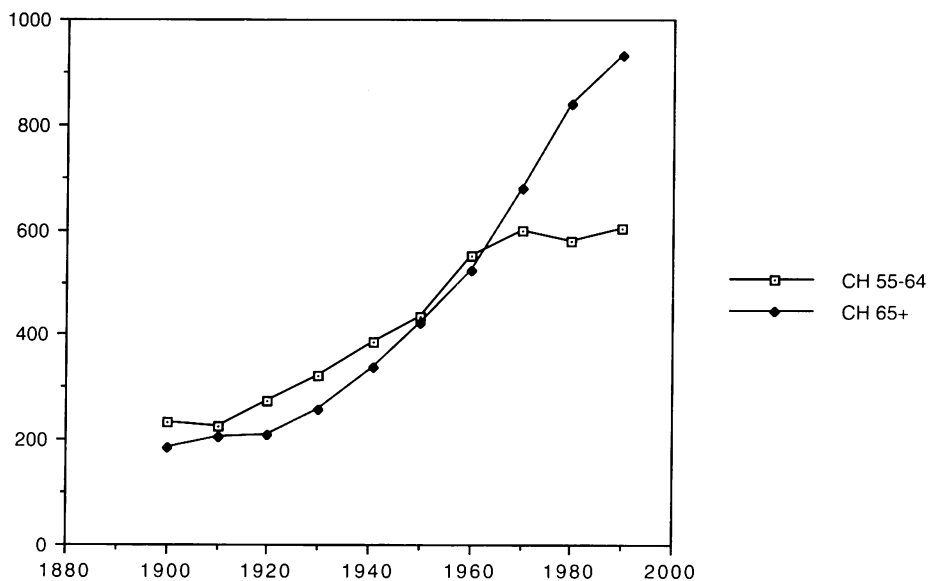


source: OFS, Recensements fédéraux, Berne, diverses années

Graphique 3: Effectifs des étrangers âgés de 55 ans et plus, 1900-1990

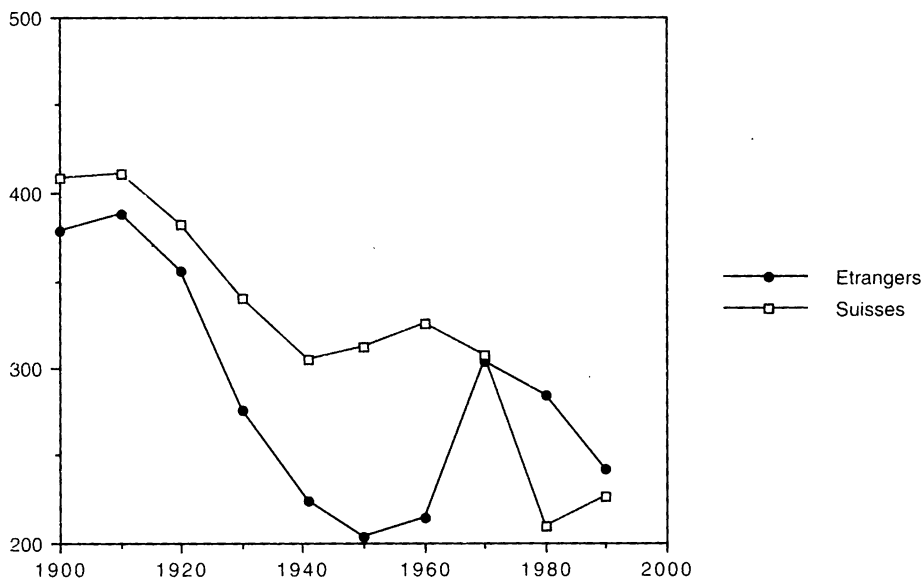


Graphique 4: Effectifs des Suisses âgés de 55 ans et plus, 1900-1990

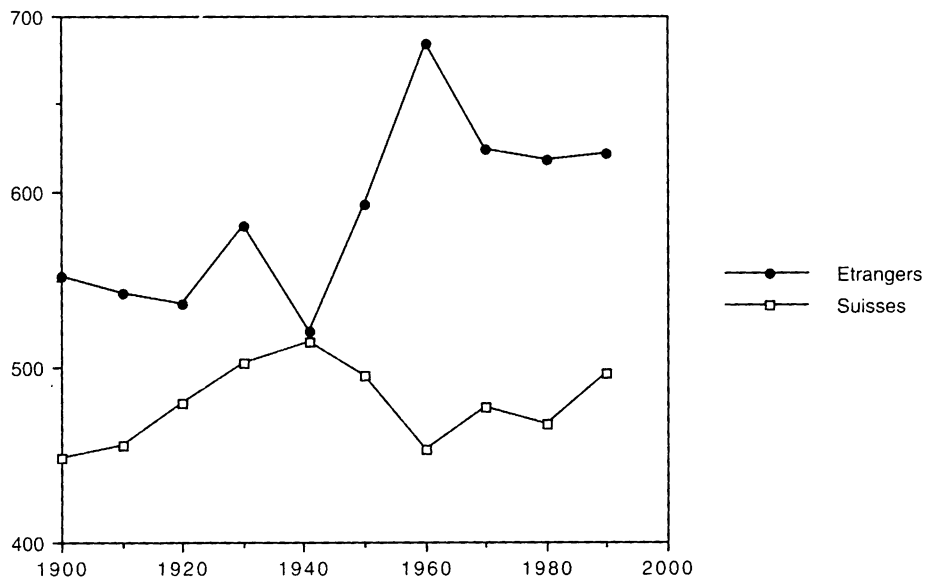


source: OFS, Recensements fédéraux, Berne, diverses années

Graphique 5 : Suisses et étrangers âgés de 0 à 19 ans en promille de l'effectif de la population d'appartenance, 1900-1990

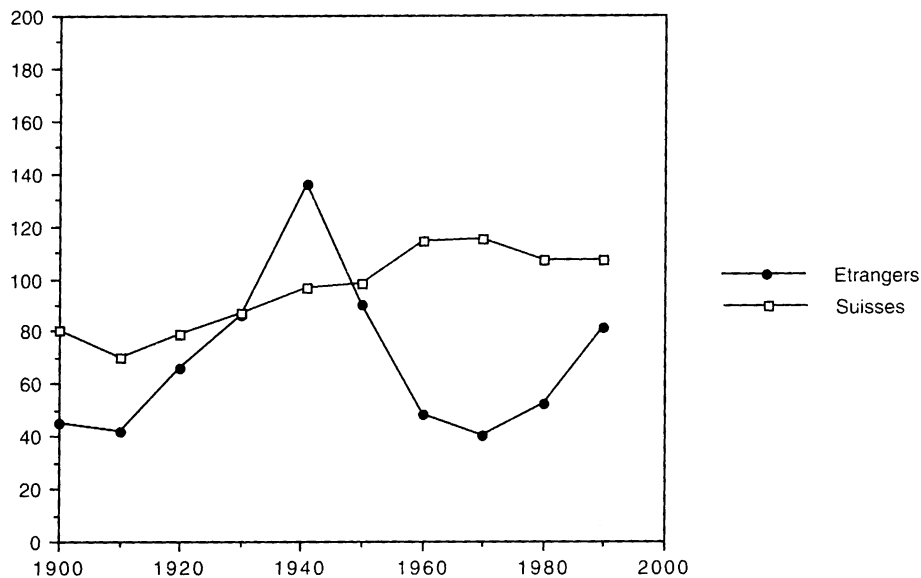


Graphique 6 : Suisses et étrangers âgés de 20 à 54 ans en promille, 1900-1990

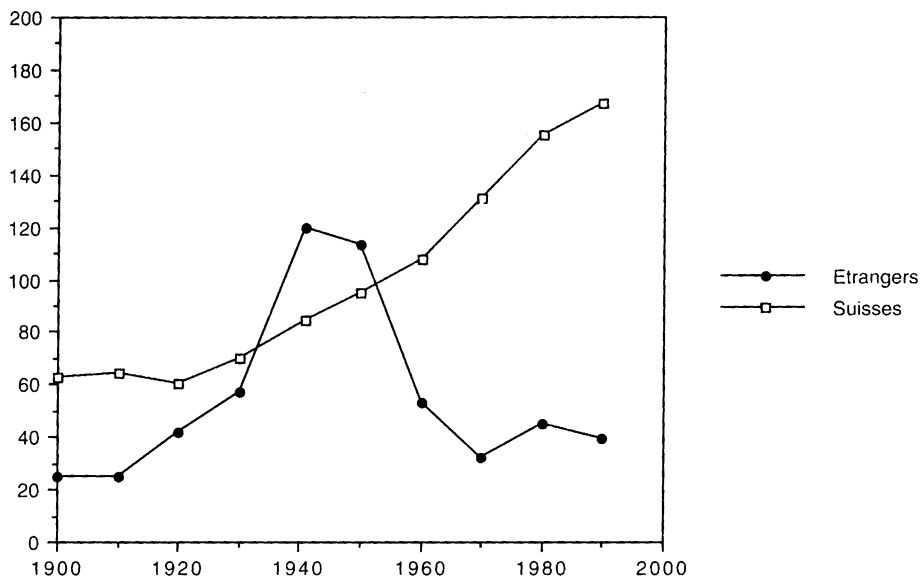


source: OFS, Recensements fédéraux, Berne, diverses années

Graphique 7 : Suisses et étrangers âgés de 55 à 64 ans en promille de l'effectif de la population d'appartenance, 1900-1990

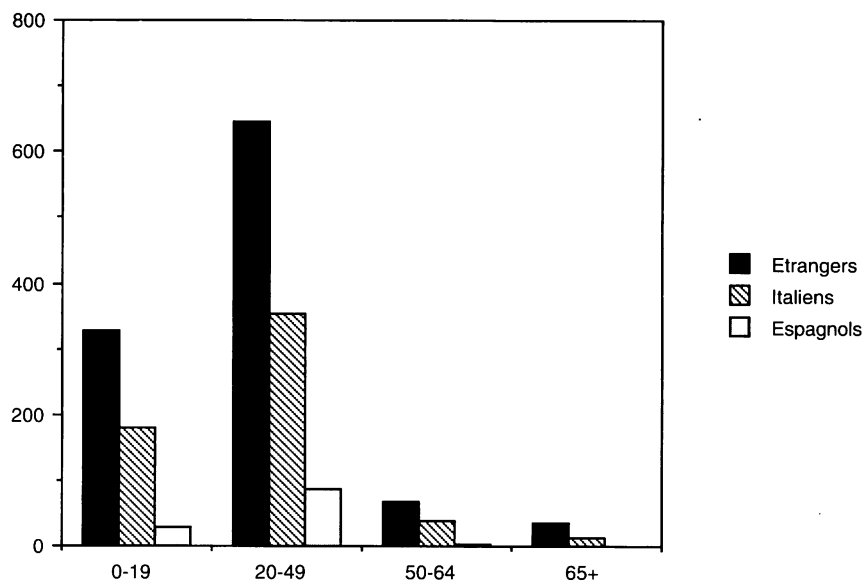


Graphique 8 : Suisses et étrangers âgés de 65 ans et plus en promille de l'effectif de la population d'appartenance, 1900-1990

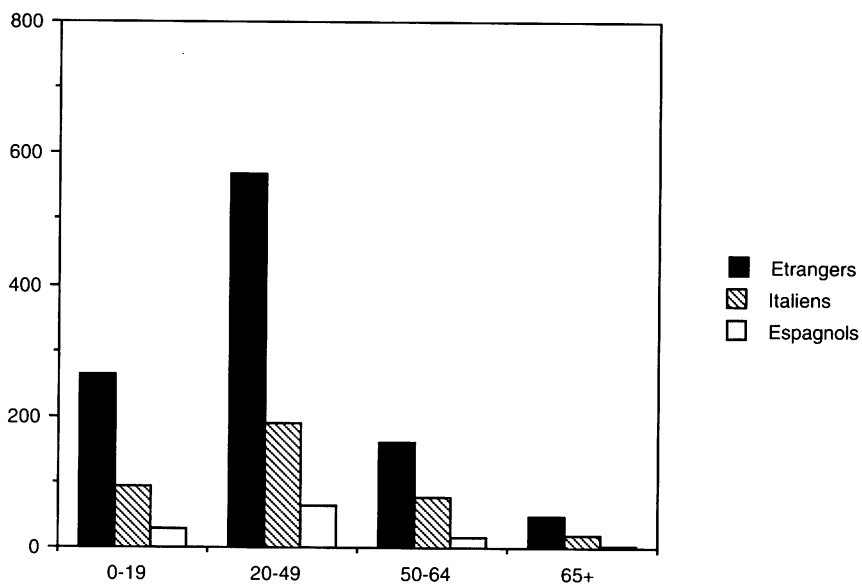


source: OFS, Recensements fédéraux, Berne, diverses années

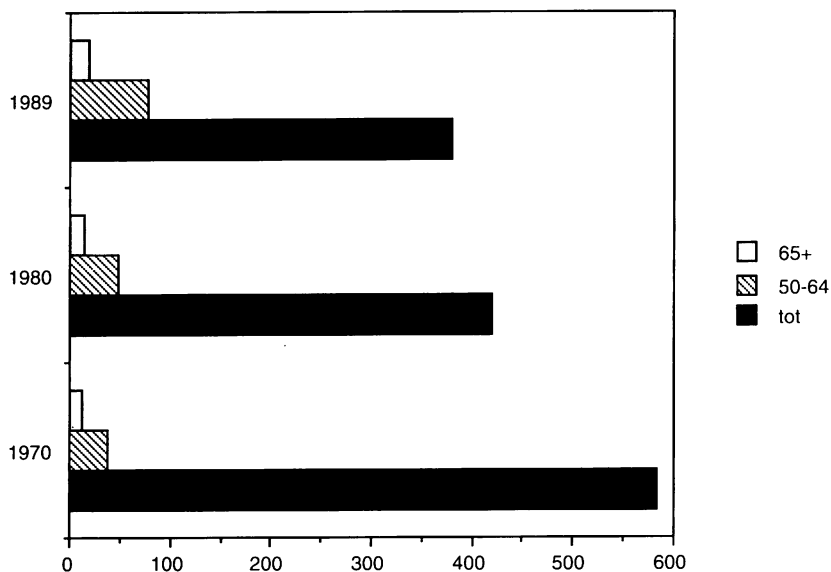
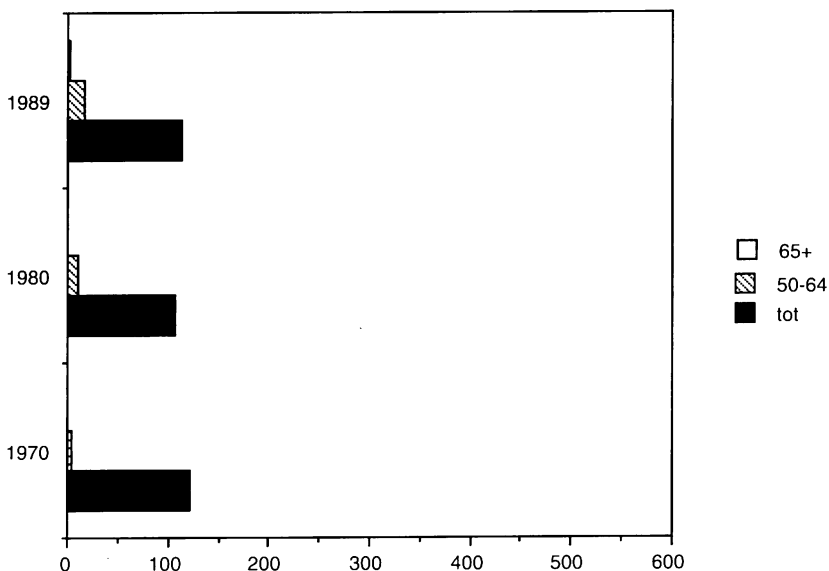
Graphiques 9 : Effectifs étrangers, italiens et espagnols en Suisse par classes d'âge, (en milliers) 1970



Graphique 10 : Effectifs étrangers, italiens et espagnols en Suisse, par classes d'âge (en milliers) 1989



source: OFS, Recensements fédéraux; Registre central des étrangers Berne, diverses années.

Graphique 11 : Italiens: évolution globale et par classes d'âge sélectionnées (en milliers) 1970-89*Graphique 12 : Espagnols: évolution globale et par classes d'âge sélectionnées (en milliers) 1970-89*

source: OFS, Recensements fédéraux; Registre central des étrangers, Berne, diverses années

RESUME

Désormais le 75% des étrangers résidant en Suisse possède le permis d'établissement. Un nouveau phénomène accompagne la stabilisation: le progressif vieillissement des immigrés, notamment Italiens et Espagnols, arrivés en Suisse dans les années cinquante et soixante. Cette tendance ne manquera pas d'influencer les coûts de la sécurité sociale suisse. Notre projet de recherche se propose de mettre en évidence les facteurs qui interviennent dans la décision des immigrés proches de la retraite soit de demeurer en Suisse soit de retourner dans leur pays d'origine. L'étude est financée dans le cadre du PNR 32 "Vieillesse" du FNRS.

ABSTRACT

Nowadays 75% of foreigners living in Switzerland have a permanent residence permit. A new phenomenon goes along with this stabilisation: the aging of this resident foreign population, especially Italians and Spaniards who arrived in Switzerland in the fifties and sixties. This trend will have definite consequences on the costs of swiss social security benefits. Our research project aims at clarifying which factors influence those immigrants who are near retirement to decide whether to stay or to go back to their home countries. The study is financed by the PNR 32 on "Aging" of the Swiss Research Fund FNRS.

ZUSAMMENFASSUNG

75% der heute in der Schweiz lebenden Ausländer besitzen eine Niederlassungsbewilligung. Ein neues Phänomen begleitet diese Stabilität: die zunehmende Alterung der Einwanderer, welche in den 50er - 60er Jahren in die Schweiz gekommen sind. Diese Entwicklung dürfte eine gewisse Auswirkungen betreffend die Leistungen der Sozialversicherungen haben. Unser Forschungsprojekt möchte einige massgebende Aspekte aufzeigen, die jene Ausländer betreffen, die vor ihrer Pensionierung stehen und sich entscheiden müssen, ob sie entweder in der Schweiz bleiben, oder in ihr Herkunftsland zurückkehren wollen. Diese Studie ist vom NFP 32 "Alter" des SNF unterstützt.